



Saint-Mathias
SUR-RICHELIEU

**Projet particulier de construction, de modification et d'occupation
d'un immeuble au 411-A et -B, chemin des Patriotes – Demande
n°2026-00031**

Analyse des questions – Assemblée publique de consultation

Analyse des questions du public suite à l'assemblée publique de consultation tenue le lundi 22 juin 2026 à 17h00 à la salle Pauline-Casavant, située au 99 rue Lussier à Saint-Mathias-sur-Richelieu, relativement au Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) au 411-A et -B, chemin des Patriotes, lot 6 516 874 du cadastre du Québec – Demande n° 2026-00031

Les questions suivantes ont été posées à cette assemblée :

Question 1

- Est-ce que les habitations bifamiliales sont permises sur les lots voisins ?

Réponse : les habitations bifamiliales sont permises dans toute la zone R-23.

Question 2

- D'où provient le nombre « 12 » de demandeurs pouvant signer une demande pour la tenue d'un registre ?

Réponse : selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant l'adoption et l'entrée en vigueur des règlements (article 133 de la Loi), une demande doit être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées dans la zone ou le secteur de zones d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

Analysée par Ecclésiaste Kazadi
Inspecteur au service de l'urbanisme
2026-06-29